



Vaudreuil-Dorion

**AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT N° 1701**

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ :

QUE le règlement n° 1701 intitulé :

Règlement autorisant la conclusion d'une entente entre la Ville de Vaudreuil-Dorion et le promoteur « Ravin Boisé S.E.C. » en vue de la préparation des plans et devis, la surveillance, la construction des infrastructures du projet résidentiel « Ravin Boisé » – phase 1, incluant les travaux de voirie, de pavage, d'éclairage, de drainage avec rétention, d'une station d'épuration des eaux usées, de conduites d'égout sanitaire et d'aqueduc, d'installation de réservoirs souterrains pour protection incendie, de mise à niveau du puits Harwood, y incluant les honoraires professionnels et tous les travaux connexes

a été adopté par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion, le 20 mars 2017.

QUE ce règlement a été examiné et approuvé par la résolution n° CA 17-04-06-12 du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, lors de sa séance du 6 avril 2017 et a été déclaré conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire. Le certificat de conformité n° VD 2017-09 a été délivré à Vaudreuil-Dorion, le septième (7^e) jour du mois d'avril deux mille dix-sept (2017).

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement au Service du greffe et des affaires juridiques, 2555 rue Dutrisac, Vaudreuil-Dorion durant les heures de travail.

DONNÉ À VAUDREUIL-DORION, ce dix-neuvième (19^e) jour du mois d'avril deux mille dix-sept (2017).

Mélissa Côté, notaire
Greffière adjointe

Le présent avis peut être consulté sur le site
Internet de la ville au www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca